



**Intervention de la Délégation Tunisienne  
18<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail de l'EPU  
Uruguay – 29 janvier 2014**

**Merci Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de l'Uruguay et se félicite de l'intérêt que ce pays ami accorde à l'EPU et de la contribution de sa Mission à Genève aux travaux du Conseil.

La Tunisie se félicite en particulier des diverses actions entreprises pour donner effet aux recommandations acceptées en 2009, en particulier la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées et la Convention contre les disparitions forcées. Elle salue en outre la création de l'Institution nationale des droits de l'homme et de la Commission interinstitutionnelle chargée d'élaborer les rapports à soumettre au mécanisme de l'EPU et aux organes conventionnels.

La Tunisie note également les évolutions législatives dans le domaine de la lutte contre la discrimination raciale, et recommande à l'Uruguay d'adopter une loi d'ensemble contre la discrimination comportant des dispositions interdisant spécifiquement le racisme et la discrimination raciale, déclarant délit punissable par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou l'infériorité raciale et interdisant les organisations qui prônent la discrimination raciale ou incitent à la discrimination raciale.

La Tunisie note en fin les efforts consentis et les progrès réalisés en matière d'égalité homme-femme et recommande à l'Uruguay de promulguer une loi globale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

**Je vous remercie de votre attention.**